

NIF:41201600000606600001

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé consultation N°63/2024 ayant pour objet **l'approvisionnement du CHU de Bejaia en dispositifs médicaux destinés au diagnostic clinique et biologique au titres des dépenses de fonctionnement 2025**, qu'a l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA/TTC	Observation
EURL YAICHE MEDICAL	001206018739493	LOT N° 01	Retenue Offre unique
		Min : 740 400,00 Max : 790 000,00	
		LOT N° 02	
		Min : 1 262 590,00 Max : 1 498 091,00	

Selon la loi n° 23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics et les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, ainsi que l' article 56 les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon l' article 56 de la loi n° 23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics portant réglementation des marchés publics et des délégations de service publics ainsi que les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jour de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire

Fait à Bejaia, Le..... 12 DEC. 2024
La Directrice Générale

